RFP – 89981: Accord à long terme (LTA) pour l'établissement d'une liste de sociétés de conseils en vue de la fourniture de services de conseil aux bénéficiaires existants et potentiels de l'UNCDF avant et après un investissement.
Questions et reponses
21 Juillet 2022

1	Veuillez confirmer la date de soumission finale. Sur la page des avis de marchés du PNUD, la date de soumission est indiquée comme étant le 1er août. Cependant, la fiche technique indique le 18 juillet.	A compter du 15 juillet 2022, la date limite de soumission a été reportée au 1er août 2022. Ceci a été reflété dans la page des avis de passation de marchés du PNUD et dans les révisions de l'UNGM. Veuillez également consulter le mémo d'annonce téléchargé sur le site du PNUD.
2	Nous préparons la proposition pour répondre à votre RFP 89981 à rendre le 18 juillet et n'avons malheureusement pas pu participer à votre conférence pré-proposition organisée le 6 juillet. Nous nous demandions s'il existait un compte-rendu de cette conférence et s'il était possible d'en avoir une copie ? Est-il également possible de partager les informations de la conférence téléphonique de la semaine dernière et/ou les questions et réponses clés ? Pourriez-vous partager avec nous les enregistrements de la conférence de pré-proposition du 6 juillet ? La liste des questions et réponses sera-t-elle également publiée en ligne.	Le procès-verbal de la conférence préalable à l'appel d'offres sera téléchargé sur https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89981 Ce tableau de questions reponses est publié sur la page des avis de passation de marchés du PNUD, qui se trouve sur le même lien que ci-dessus.
3	Existe-t-il une version modifiable du document d'appel d'offres qui peut nous être communiquée pour les propositions, ou devons-nous simplement utiliser le formulaire d'appel d'offres inclus dans l'avis de marché ? Nous ne sommes pas en mesure d'accéder aux formulaires "modifiables" à partir du lien de l'avis de marché - seulement aux annexes d'un PDF. Existe-t-il des versions Word de ces formulaires qui peuvent être téléchargées sur cet avis de marché ou partagées d'une autre manière?	Les modèles d'annexes au modèle de demande de propositions ont été téléchargés sur https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89981
4	Les états financiers doivent-ils être audités? La demande de propositions indique que si les états financiers ne sont pas vérifiés, des relevés bancaires peuvent être demandés. Cela serait-il accepté?	Veuillez consulter la liste des documents à joindre sous le Formulaire B - Formulaire d'information sur le soumissionnaire. Veuillez voir la dernière ligne qui dit : " États financiers audités ou non audités pour 2019, 2020 et 2021. Pour des informations fiables et une confirmation de la solidité financière, un rapport d'audit, un relevé bancaire ou une facilité de crédit peuvent être considérés."

		La même chose est également indiquée à la page 24 de l'AO sous la rubrique Situation Financière. Veuillez également consulter le procès-verbal de la conférence préalable à l'appel d'offres qui sera téléchargé sur https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89981. Please also see Minutes of pre-bid conference to be uploaded in https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89981
5	Notre entreprise a été enregistrée au milieu de l'année 2020 mais est devenue opérationnelle en 2021. Pouvons-nous donc soumettre des états financiers pour 2021 seulement? Cela sera-t-il accepté?	Si c'est le document qui sera soumis, il serait utile d'avoir une explication à l'appui sur la ou les raisons de l'insuffisance de la documentation dans votre soumission. Le jury examinera et évaluera ensuite la pertinence de la documentation que vous avez soumise par rapport aux exigences.
6	Est-il possible qu'un consortium candidat à l'appel d'offres 89981 ait un de ses partenaires nouvellement enregistré mais dont le personnel principal a plus de 7 ans d'expérience ? Notre société a son siège aux Pays-Bas et possède deux filiales locales en Ouganda et au Rwanda qui sont entièrement détenues par notre entité néerlandaise. Alors que les entités sont contractées individuellement par les clients (Palladium, DAI, etc.), nous gérons notre société comme une seule entité (chaque société est gérée par la même personne et le personnel est réparti entre nos entités en fonction des besoins du client et du projet). Devons-nous former un consortium, ou pouvons-nous présenter toutes les informations (antécédents, etc.) comme faisant partie de notre siège ?	Les sections 1.33 à 1.36 des Instructions aux soumissionnaires de l'AO stipulent ce qui suit: *1.33 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre l'UNCDF et l'entité principale 9 désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise*. *1.34 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat ne sera pas changé sans le consentement préalable et écrit de l'UNCDF.* *1.35 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre*

		unique. *1.36 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. L'UNCDF évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat*. ***Toutes les entités qui composent la JV, le Consortium ou l'Association sont soumises à l'évaluation de l'éligibilité et de la qualification par l' UNCDF.*** Veuillez consulter les instructions complètes sous la rubrique Coentreprise, Consortium ou Partenariat, page 8 de l'AO. Veuillez également vous référer au procès-verbal de la conférence préalable à l'appel d'offres qui doit être téléchargé sur https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89981
7	L'appel d'offre pour des consultants, est il ouvert aux PMEs ou plutôt des sociétés d'envergure plus importante?	Les soumissionnaires doivent répondre aux critères stipulés dans la section 4 Critères d'évaluation.
8	Une procuration est-elle nécessaire si la société de conseil proposée (soumissionnaire) ne s'associe à personne? Dans l'affirmative, veuillez préciser à qui se rapporte la procuration ?	La procuration est une exigence de base, que le soumissionnaire soit associé à une autre entreprise ou non. Elle est nécessaire pour valider que la personne qui a signé au nom du soumissionnaire est dûment autorisée à engager le soumissionnaire. "L'autorisation doit être communiquée au moyen d'un document attestant de cette autorisation délivré par le représentant légal de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, accompagnant la proposition." (Voir les Instructions detinees aux soumissionnaires 1.56 à la section C – Depot et ouverture des offres). Veuillez également vous référer au procès-verbal de la conférence préalable à l'AO, qui sera téléchargé sur https://procurement-notices.undp.org/view_notice.cfm?notice_id=89981